

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Madrid, Paris, Calais, Somme, Aisne, trois mois. 18 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

A Roubaix, aux bureaux du Journal.

A Tourcoing, rue Nationale 18

A Lille, à la vicarissime de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Mémorial, Grand Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).

A Arras, rue de la Lalle.

A Paris, aux bureaux de l'Agence Havas, place à Roubaix, 2, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 29 JANVIER 1883

LA DÉMISSION DU MINISTÈRE

Le ministère est tombé. Il a remis hier sa démission à M. Grévy qui l'a acceptée.

L'amiral Jauréguiberry seul est tombé noblement. On peut dire de lui: « C'est un honnête homme! »

Il a refusé de s'associer aux lois de proscription. Il a soutenu celui des princes qui appartenait au corps de la marine.

Il a défendu comme tout chef doit défendre son subordonné, lorsque celui-ci n'a rien fait pour mériter une disgrâce.

À côté de l'amiral Jauréguiberry, il convient de placer M. Duclerc.

Non pas que le président du Conseil ait montré l'énergie de son collègue de la marine, mais enfin il n'a voulu ni du projet Floquet, ni du projet Fabre.

Il n'a pas voulu du projet Floquet, dont le vote serait un acte de brutalité digne de la Convention nationale.

Il n'a pas voulu du projet Fabre qui est aussi inique que le projet Floquet, et qui essaye en plus de déshonorer les Princes.

Quant aux autres ministres, ils n'ont droit à aucun regret; car ils ont souscrit à toutes les volontés, à tous les caprices, à toutes les passions de la Chambre pour sauver leur portefeuille.

À ceux-là, on ne doit que le dédain. Ils sont dignes d'entrer dans le nouveau cabinet qui sera le complice de la Chambre. Malheureusement pour lui, le nouveau cabinet risque fort de vivre peu; car un échec certain l'attend au Sénat, après les déclarations solennelles de MM. Waddington et Léon Say.

Quel est le bilan des ministres qui partent au milieu de l'indifférence générale?

Ils n'ont pas essayé de faire le bien; et l'eussent-ils essayé, qu'ils n'auraient pas réussi.

Ils n'ont pas eu le temps de faire le mal, car des deux projets de désorganisation auxquels ils ont collaboré: l'un — les lois de proscription — a amené leur chute; l'autre — la désorganisation judiciaire — est indéfiniment ajourné par leur démission.

C'est le ministère du néant! Il ne laissera aucune trace de son passage aux affaires. M. Duclerc a reçu l'héritage de M. de Freycinet très compromis; il n'a pu que faire, entendre de platiques protestations contre le sans-gêne de l'Angleterre à notre égard.

Ce n'est pas sa faute, si l'étourderie de M. de Freycinet a laissé prendre par d'autres notre place en Egypte.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. 26 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAZARUS (n° 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, place de la Bourse); à Bruxelles, l'Office de Publicité.

A TRAVERS LES CLUBS

À la salle Lévy

Hier dimanche, à deux heures, a eu lieu, à la salle Lévy, une réunion de citoyens de toutes les opinions ont pris la parole.

Près de 2,000 personnes malgré le beau temps remplissaient la salle.

La réunion était présidée par Bazin, l'ancien député de l'Égalité, le coprévenu de Lafargue et de Guesde, devant le tribunal correctionnel de Lyon.

Louise Michel a ouvert le feu par un violent discours contre le boulangisme et les capitalistes. Rien de nouveau à signaler. Nos lecteurs connaissent cette note. Une phrase cependant méritait d'être citée; elle s'est écriée dans un moment d'élan:

De tous les bandits, de toutes les réactions, il n'y en a qu'un que je respecte: c'est le général Charette. (Triple saute d'applaudissements.)

Et puis la rengaine habituelle suit son cours. Après elle, le citoyen Paul Lafargue a essayé de se faire entendre, mais sans succès.

Le citoyen B. Cassat, opportuniste, lui succède à la tribune.

Tantôt inaudible, tantôt muet, les mots les moins étiquetés à l'adresse des vaincus de l'opportunisme se croisent dans la salle.

La parole est ensuite donnée au citoyen Adolphe Pleyre, député.

L'orateur commence par déclarer qu'il est royaliste et ami du pays. Il vient relever certaines allégations au discours du président orateur, qui s'est efforcé de faire l'éloge de Gambetta et de sa politique.

M. Adolphe Pleyre, en sa qualité d'ami du peuple, déclare que jamais Gambetta n'a aimé le peuple, qu'il a appelé dans un jour de franchise (après avoir sans doute), « un tas d'éclosoies d'éclosoies » (Applaudissements répétés.)

Gambetta, dit-il, voulait la dictature et la France n'en voulait pas. Cet homme a toujours été contre l'avis et le sentiment du pays. Aujourd'hui qu'il est mort, respect à ses cendres et n'en parlons plus. (Très bien! Très bien!)

Mais le danger est dans son entourage ou plutôt dans ses courtisans, qui restent, pour le malheur du pays.

Puis M. Adolphe Pleyre nous a entretenus longuement des prétendus travaux de la Chambre qui ne fait rien. La République a souffert, le peuple souffre, tout le monde se plaint, tout en finir avec une situation qui ne peut durer.

Il met au défi les républicains de faire des réformes, de mettre en pratique leurs programmes, de réviser la Constitution et d'améliorer le sort de la classe ouvrière. Enfin, il déclare que les conspirations ont été inventées par le gouvernement pour amuser la galerie, afin d'avoir ses coupables franchises contre la liberté de tous.

« On joue, a-t-il dit, Guignol à la Chambre et les drames de la misère dans le pays. » (Applaudissements répétés. — Vive M. Pleyre.)

Il faut en finir, a-t-il terminé, et nous n'en dirons rien mettant à la porte les intrus qui ne visent qu'à nos portefeuilles. (Applaudissements.)

Louise Michel demande à l'orateur une explication sur le fameux poignard.

M. Pleyre répond qu'il a en un épéon dans les couleurs de la Chambre; que ces poignards pouvaient servir de coupe-papier ou de grattoirs; que les royalistes n'avaient pas besoin de ces poignards pour renverser la République qui tombera par la force des choses.

Nous avons, a-t-il ajouté, deux armes plus sérieuses que vous n'avez pas: La croix et la pierre. (Applaudissements et bruits divers.)

Le citoyen Gondouin, après avoir fait justice, avec beaucoup de verve, des prétendus complots, a conclu par une protestation énergique contre les lois d'exception proposées à la Chambre, qu'il a qualifiées de lois sauvages, caractérisées par l'habileté, la peur et la crainte.

Amé Boasquer se présente. Elle ne parle pas longuement, mais elle dit produit beaucoup d'effet.

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

— Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

M. Tirard a reçu les finances en mauvais état; et, s'il n'a rien fait pour les relever, il n'a rien fait non plus pour les compromettre.

Seul, le général Billot a poursuivi avec un courage, une tenacité et une intelligence, dont il s'est malheureusement départi dans la question des princes, l'œuvre de notre réorganisation de l'armée.

Il n'y avait d'ailleurs que des hommes médiocres dans ce cabinet. Car s'il a été primé — sans doute d'une main timide mais cependant avec un courage relatif — les tentatives des anarchistes, aucun de ses membres n'a montré une pénétration et un sens politique suffisants pour prévoir et prévenir les désordres qui ont effrayé, pendant plusieurs jours, tous les intérêts et jeté la terreur dans le pays.

Sur la pierre tombale qui recouvrira pour toujours le cabinet Duclerc, on pourra graver cette épitaphe qui sera toute son histoire: « Transitit nihil factitudo. »

PIERRE SALVAT.

DÉCOLLÉ, RECOLLÉ!

Hier, le cabinet a donné sa démission; aujourd'hui, le nouveau ministère est formé.

C'est un gouvernement d'une formation simple, rapide, sans effort, mais sans solidité.

C'est le ministère-camelot! Il ne compte provisoirement que sept membres; tous faisaient partie de l'ancien ministère.

M. Fallières devient président du conseil, chargé provisoirement des affaires étrangères.

C'est incroyable! M. Fallières était, il y a six ans, un obscur avocat inscrit à un obscur barreau, d'un obscur chef-lieu d'arrondissement du Midi — Nérac.

Il plaiderait sans élévation, dans une langue incorrecte. C'était, et c'est encore un gros homme vulgaire, sans tenue, dont la seule qualité est une certaine finesse d'esprit, mais sans envergure et sans conceptions originales.

Il devient premier ministre, comme Bismarck, comme Gortschakoff, comme Gladstone. Il succède à Martignac, à Casimir Perrier, à Thiers, à Guizot! Grandeur et décadence de la France!

Le docteur de Mahy se charge de la note gaie. Il devient — provisoirement, il est vrai — mais il devient ministre de la marine.

C'est une seconde édition, revue, corrigée et considérablement égayée du célèbre amiral suisse.

Et c'est M. de Mahy, médecin par profession, ministre par occasion et amiral par hasard, qui veut arracher leurs épaulettes aux princes d'Orléans, sous prétexte qu'ils les doivent à la faveur et qu'ils en sont indignes.

On devine si notre flotte va prospérer sous la direction éminente de ce Sangrado politique, qui commandera aux vieux amiraux blanchis sous le harnais, qu'on exposé leur vie sous toutes les

latitudes, et qui ont affronté tous les périls au service de la France!

Ont-ils aussi conspiré tous ces hommes de cœur pour les faire commander — ne fût-ce qu'un jour, qu'une heure même — par un médecin politique?

Quant au portefeuille de la guerre, on le réserve au général Thibaudin, qui fut un des protégés de M. Gambetta — comme le général Farre, de triste mémoire.

Ce n'est pas un cabinet que nous avons, ce sont des tronçons de cabinet, c'est une victime exploitée, qu'on offre à l'opinion parlementaire, car le temps est venu pour lui de dévorer son ministère semestriel.

Ce ministère a pour mandat d'accepter tout ce qu'il plaira à la Chambre de lui imposer. Il sortira vainqueur du débat au Palais-Bourbon, mais il tombera devant le Sénat.

Alors, oh! alors, c'est la dissolution. M. Grévy lui-même vient de l'avouer à un diplomate étranger.

Mais pour dissoudre la Chambre, il faut avoir de l'énergie, et tout le monde sait que M. Grévy n'en a pas.

L'ÉPAULETTE

Donc vous allez leur arracher l'épaulette.

L'article 1<sup>er</sup> de votre loi de sûreté générale, ou plutôt de votre loi de sûreté spéciale contre les princes d'Orléans, porte en effet ce qui suit.

« Les membres des familles qui ont régné sur la France ne peuvent remplir aucun mandat électif ni aucun emploi civil ou militaire. »

Dégradés, ils vont être dégradés comme des lâches, eux braves parmi les braves! Celui-ci s'appelle Nemours. Il est entré par la brèche à Constantine. Dégradé.

Celui-là s'appelle Joinville. A la barbe de l'Angleterre, il bombardait Mogador et Tanger. Dégradé.

Celui-là s'appelle Aumale. Il a fait dix campagnes en Algérie et Abd-el-Kader lui a rendu son épée. Dégradé.

Celui-là s'appelle Paris. Privé du bonheur de se battre pour son pays, il a tiré l'épée pour la cause des États-Unis. Cette épée, que les républicains d'Amérique ont acceptée, les républicains de France vont la briser. Dégradé.

Celui-là s'appelle Chartres. Sous un nom d'emprunt il a fait la campagne de France, toujours aux avant-postes, toujours au danger. Dégradé.

Dégradés, tous dégradés. Dégradés d'avance, même ceux qui sont encore au berceau, même ceux qui ne sont pas encore nés.

C'est la race tout entière que l'on frappe, cette race qui a fait la grandeur de la France, qui a conquis une à une, lentement, péniblement, les provinces que l'on perd de nos jours.

Il y a en ce moment, dans un de nos collèges, un enfant de quatorze ans, qui est destiné à être un jour l'héritier, le représentant de cette race française entre toutes. Il s'appelle Louis-Philippe, duc d'Orléans.

Dans quelques années l'enfant sera devenu un jeune homme. Il voudra se présenter à Saint-Cyr: rayé de la liste des candidats, refusé, refusé d'avance. Il voudra faire son

volontariat, refusé. S'engager comme simple soldat, refusé.

Et si la France était de nouveau envahie, si nos villes étaient de nouveau menacées, et si ce jeune homme venait vous dire: « Je veux, moi, me faire tuer pour mon pays, c'est mon droit et c'est mon devoir! »

Vous le refuserez encore! Dites! Ce sont donc des mandits, puisque vous ne leur accordez pas ce que vous accordez, en temps de guerre, même à des repris de justice, la permission de se faire casser la tête au service de la France!

Vous les frappez dans ce que vous avez de plus sensible: la fibre nationale.

Vous en faites des parias d'une nouvelle espèce.

Les parias du patriotisme. EDOUARD HERVÉ.

LES LOIS DE PROSCRIPTION

M. Paul de Cassagnac apprécie en ces termes éloquentes le rôle de la majorité et du gouvernement dans l'affaire des lois de proscription.

Le projet Fabre sera voté. Seront déclarés incapables de porter les armes le soldat de Maréchal, Frigolet bavard sur Austerlitz, et le marquis.

Et les petits-fils de saint Louis, d'Henri IV, de Louis XIV, de cette lignée superbe qui fit la France si grande, si glorieuse, ne seront plus que des étrangers, à peine tolérés, en carte comme des fils d'hommes nés sous la surveillance de la haute police, dans ce pays, leur œuvre, ou se promèneront librement et librement l'Anglais Wilson et le Badois Spuller.

Quel exemple, quel spectacle pour le monde entier, pour tous ceux qui verront les descendants de nos souverains, fidèlement désignés aux fureurs révolutionnaires, rayés comme des parias, exclus comme des galeux par un Parlement qui compte, dans son sein, pour lui, Gentilhommeux, Savary le failli, Léonore le faussaire, et tant d'autres qui s'élevaient au bagne et ne s'assoieraient que sur les bancs des galères, s'il y avait une justice en ce monde.

« La loi sera l'intérêt de remplir un emploi civil, alors que Cazot le crasseux va présider la cour de cassation, et que quarante sénateurs cumulent toutes les fonctions possibles. »

Ils seront indignes, quand Germain Casso représente un coin de la France et quand Monval, conseiller municipal de la capitale, peut dire avec orgueil: « Paris, c'est moi! »

« Vous pouvez voter pour un Alphonse de barrière, vous pouvez classer l'agent de change voleur, le soldat chassé de l'armée, vous pouvez, du premier rayon venu, faire un député ou un sénateur de plus, mais dévoué à tout, peuple souverain, d'être Bourbon ou Bonaparte, et si tu les nommes, tes bulletins ne compteront pas! »

PAUL DE CASSAGNAC.

UNE PROTESTATION

En présence de la prolongation de l'empêchement du prince Napoléon. MM. BISSON-BILLAULT, GEORGES LACHAUD, JOLOBOS PÉRE, RAOUX DUVAL et PHILIPS ont adressé hier soir, à M. le garde des sceaux, ministre de la Justice, la protestation suivante:

« A Monsieur le garde des Sceaux, ministre de la Justice »

« A la suite de la publication d'un écrit qui n'a évidemment aucun caractère délicieux, le prince Napoléon a été brutale-

ment arrêté, et il est détenu préventivement depuis quatorze jours, sous l'inculpation de tentative d'attentat contre la sûreté de l'État.

« Depuis quatorze jours, l'instruction est à la recherche du prétendu crime, en l'absence duquel l'arrestation du Prince et sa détention préventive sont iniques et arbitraires.

« Pendant les deux premiers jours de son incarcération, le prisonnier a été soumis à un secret absolu; pendant huit autres jours, la permission de communiquer a été limitée à deux, puis à trois de ses conseils, sur les cinq désignés par lui des l'origine.

« Interrogé au moment même de son arrestation, le Prince s'est reconnu hautement l'auteur du document incriminé. Toutes les perquisitions, toutes les investigations, n'ont pu et ne pourront faire découvrir autre chose: l'instruction aurait pu être close le jour même où elle était ouverte. Mais les fautes ont leur logique; lorsqu'on a débuté par l'arbitraire, il arrive trop souvent qu'on est condamné à l'arbitraire.

« Grâce à cette injustifiable inculpation d'attentat, on a, dix jours durant, soumis le prince à un isolement rigoureux et permis à tous les bruits calomnieux de se répandre.

« Après avoir reçu, il y a deux jours, l'assurance que l'instruction était, pour ainsi dire, terminée et que sa clôture n'était plus qu'une question d'heures, la défense se trouve réduite à constater que rien n'est encore décidé; et l'attente reste indéfinie.

« Le juge d'instruction sera-t-il dessaisi par un renvoi devant la Chambre des mises en accusation? Ce serait une nouvelle phase d'instruction qui commencerait avec ses incidents possibles et toutes ses lenteurs. Pendant ce temps, la détention du Prince se prolongerait. Un tel état de choses ne peut être accepté; on risquerait d'habituer l'opinion publique à voir disparaître les garanties de la liberté individuelle, et à se contenter, en face des protestations au droit, de cette réponse trop facile: « La justice informe. »

« Ce n'est pas la première fois que la sécurité et les droits de tous les citoyens sont méconnus dans la personne du prince Napoléon. Il y a onze ans déjà, l'inculpé d'aujourd'hui a été expulsé sans droit, avec la princesse Clotilde, sa femme. Un procès a été intenté par lui contre les auteurs de cette mesure; ce procès est pendant depuis dix ans; et la Chambre des requêtes de la Cour de cassation, sur le rapport de son doyen, a admis le pourvoi du prince.

« D'ailleurs, en fait, de son grade dans l'armée, le prince Napoléon n'a jamais vu contester ses droits civiques et politiques. Il est électeur, éligible; il a été conseiller général et député. Conservant en France auprès de lui ses fils, dont l'un est soldat et dont l'autre poursuit ses études, il a toujours fait acte de citoyen, jamais de prétendant.

« Surtout, qu'il ait voulu donner à son pays un avertissement que lui dictait son patriotisme, pour que tout soit permis contre un Napoléon, pour qu'on le traite en prisonnier d'État? »

« Les avocats soussignés, conseils du prince Napoléon, considèrent comme un devoir de signaler cette situation au chef de la magistrature française.

« Paris, 28 Janvier 1883. »

BISSON-BILLAULT, GEORGES LACHAUD, JOLOBOS PÉRE, RAOUX DUVAL, PHILIPS.

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

« Vous torturez la femme, s'écrie-t-elle; au lieu de la défendre, vous la traitez comme un animal. (Applaudissements.)

FEUILLETON DU 30 JANVIER. — 20

Pauvre Fille

PAR HIPPOLYTE AUDEVAL